

Reconduction des Contrats Locaux de Santé de Nouvelle-Aquitaine

Une méthodologie commune pour un accompagnement coordonné des CLS par l'ORS et l'IREPS

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) se situent dans le champ de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et articulent les priorités définies dans le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS et les enjeux de santé jugés prioritaires au niveau local. Développés à partir des années 2010, ce sont aujourd'hui **plus de 50 territoires de Nouvelle-Aquitaine** qui ont élaboré un CLS au niveau d'une commune, d'une communauté de communes ou d'un regroupement de plusieurs communautés de communes. Certains de ces CLS ont déjà été reconduits une fois ou deux et une trentaine de CLS arrivent à échéance en 2023/2024.

La réalisation d'un bilan du CLS est pertinente pour faire un retour sur les éléments positifs et négatifs, concernant le plan d'action et la réalisation des actions mais également sur les enjeux liés aux processus (élaboration, gouvernance, communication...). L'objectif de cette étape étant de prendre le temps d'examiner ce qui a fonctionné ou non et de proposer des recommandations en vue de l'élaboration éventuelle d'un nouveau CLS.



Afin de mener à bien cette phase de bilan des CLS, l'ORS et l'IREPS, missionnés depuis plusieurs années par l'ARS sur ces dispositifs, s'appuient sur une méthodologie commune permettant de coordonner leurs interventions mais également de faire face au nombre important de territoires à accompagner.

Cet accompagnement se compose, pour l'ORS, d'une **analyse d'indicateurs clés du territoire (incluant des évolutions)** avec la réalisation de **fiches d'indicateurs par CLS**, d'une **enquête en ligne auprès des acteurs du territoire** portant principalement sur la gouvernance et l'animation du CLS et d'une restitution de ces éléments en comité de pilotage et séminaire de travail avec les acteurs du territoire.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou bénéficier de cet accompagnement, n'hésitez pas à contacter l'ORS-NA.

